

Délibération N°2024-009-BC

Date de convocation : 28 février 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Tarifs AMO – ANAH 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 du mois de mars à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Au titre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la Communauté de communes du pays de Landivisiau accompagne les propriétaires occupants et bailleurs dans la constitution et le suivi des demandes de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour les travaux d'amélioration de l'habitat privé relevant du programme MAPRIMEADAPT' en secteur diffus.

Les tarifs font l'objet d'une actualisation annuelle. Pour 2024, la proposition est la suivante :

- Maprimeadapt' « prestation AMO socle » : 350€
- Maprimeadapt' « prestation AMO complète » : 600€
- Maprimeadapt' « prestation AMO complète et rapport d'ergothérapie obligatoire » : 800€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211,
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant
délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide les tarifs 2024 pour l'accompagnement par la CCPL au montage des dossiers de demande de subvention ANAH en secteur diffus, tels que proposés ci-dessus.**
- **Dit que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 6 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

